

II

(Actes non législatifs)

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 949/2011 DU CONSEIL

du 22 septembre 2011

mettant en œuvre le règlement (CE) n° 560/2005 infligeant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Côte d'Ivoire

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 560/2005 du Conseil du 12 avril 2005 infligeant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Côte d'Ivoire ⁽¹⁾, et notamment son article 11 *bis*, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 12 avril 2005, le Conseil a adopté le règlement (CE) n° 560/2005.
- (2) Compte tenu de l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire, il y a lieu de modifier la liste des personnes physiques et morales, des entités ou des organismes faisant l'objet des mesures restrictives, qui figure à l'annexe IA du règlement (CE) n° 560/2005.

- (3) Au vu de l'urgence, et afin de garantir l'efficacité des mesures prévues par le présent règlement, celui-ci devrait entrer en vigueur immédiatement au moment de sa publication,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Les personnes physiques dont la liste figure à l'annexe du présent règlement sont retirées de la liste figurant à l'annexe IA du règlement (CE) n° 560/2005.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 22 septembre 2011.

Pour le Conseil
Le président
M. DOWGIELEWICZ

⁽¹⁾ JO L 95 du 14.4.2005, p. 1.

ANNEXE

Personnes physiques visées à l'article 1^{er}

2.	Lieutenant-Colonel Nathanaël Ahouman Brouha
19.	M. Yao N'Dré
52.	M. Timothée Ahoua N'Guetta
53.	M. Jacques André Daligou Monoko
54.	M. Bruno Walé Ekpo
55.	M. Félix Tano Kouakou
56.	M ^{me} Hortense Kouassi Angoran
57.	M ^{me} Joséphine Suzanne Touré
79.	Colonel major Babri Gohourou Hilaire
89.	M. Roland Dagher
105.	Zakaria Fellah
107.	Charles Kader Gore
109.	Kadio Morokro Mathieu